



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité



agence nationale
de la cohésion
des territoires



Parcs
naturels
régionaux
de France

Appel à manifestation d'intérêt 2024 des Ateliers Hors les Murs

Aborder le projet local par le croisement des disciplines académiques

En partenariat avec : Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, ministère de la Culture, ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

**À destination des établissements d'enseignement supérieur et de recherche,
Petites villes de demain et Parcs naturels régionaux**

Depuis 2018, les rencontres entre étudiants issus de formations différentes font la force des propositions formulées auprès des territoires. En 2024, cette pluridisciplinarité est relancée avec **2 appels à candidature** ouverts à tout projet croisant des formations adaptées aux enjeux et problématiques des Petites villes de demain et Parcs naturels régionaux.

Les candidatures sont attendues **jusqu'au 14 juin 2024** pour la session de milieu d'année, et **jusqu'au 27 septembre 2024** pour la session de fin d'année. Une sélection par le comité suit chaque session de candidature.

LES ATELIERS HORS LES MURS, C'EST QUOI ?

10/10 - Très bien!

2 ÉCOLES de DISCIPLINES différentes - appel à candidature **JUN & SEPTEMBRE 2024**

- architecture -
- écologie -
- urbanisme -
- pay sage -
- développement local -
- agronomie -
- sociologie -
- environnement -
- etc.

1 COMMUNE ou COMMUNAUTÉ de communes

- sur le territoire de
- Petite ville de demain
- Parc naturel régional

Une **IMMERSION** d'une **SEMAINE** sur un territoire

Des **PISTES** de développement pour un **PROJET LOCAL**

Des **RENCONTRES** avec les **ACTEURS LOCAUX**

Une **BOURSE** de 2500€ et une **ASSISTANCE** à maîtrise d'ouvrage par la **FNRF**

50 ateliers depuis 2018 et un **LABEL** gage de qualité



Les Ateliers Hors les Murs, c'est quoi ?

L'approche territoriale et patrimoniale constitue un enjeu majeur pour l'ensemble des acteurs : élus, habitants, professionnels, associations... non seulement pour améliorer la qualité du cadre de vie, mais aussi pour favoriser un dynamisme économique et culturel. Le rapport Yves Dauge publié en décembre 2016 alerte les politiques publiques sur la perte d'activité, le déclin démographique et économique de petites villes rurales pourtant dotées de richesses patrimoniales paysagères, urbaines et architecturales indéniables. Relever le défi de la revitalisation des centres-bourgs et petites villes, c'est appréhender les problématiques d'aménagement, de

mobilité, de réhabilitation et d'innovation à partir du bâti existant, d'économie locale, d'alimentation de proximité, de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, de valorisation des filières et matériaux locaux, d'énergie... et définir des stratégies cohérentes à une échelle plus large que celle du centre-bourg ou de la petite ville eux-mêmes afin d'apporter des réponses mieux adaptées.

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France a pour mission de valoriser ces territoires et de favoriser l'innovation pour améliorer le cadre de vie ainsi que renforcer l'attractivité des petites villes et des villages. Après une cinquantaine d'Ateliers Hors les Murs menés depuis 2018, le succès de la démarche est attesté tant pour les établissements d'enseignement supérieur que pour les collectivités territoriales. C'est dans ce contexte que la Fédération, en partenariat avec l'État, renouvelle l'**appel à candidatures auprès de toutes les filières** (licence, master, BTS, IUT, STS...) **des établissements d'enseignement supérieur et de recherche** (universités, instituts, écoles normales supérieures, écoles d'ingénieurs, écoles d'art, grands établissements...).

Les Ateliers Hors les Murs consistent à **mobiliser des équipes d'étudiants, de disciplines différentes** : architecture, écologie, paysage, urbanisme, agronomie, économie, design, développement local, sociologie, environnement, aménagement du territoire, etc. pour conforter l'**élaboration d'un projet local** avec les acteurs. En **immersion pendant une semaine dans une commune ou une intercommunalité volontaire**, les étudiants encadrés par leurs enseignants seront amenés à dialoguer avec les habitants, les élus, les responsables associatifs, les commerçants et les agriculteurs, à s'imprégner du patrimoine et des enjeux pour **faire émerger les premières orientations d'un projet local**. L'atelier peut par exemple soutenir la réalisation d'un projet d'ÉcoQuartier ou d'éco-bourg en définissant les actions-clés à y mener.

À voir : Le carnet de route des Ateliers Hors les Murs réalisés entre 2018 et 2022 (incluant les établissements et territoires d'accueil, sujets traités, partenariats financiers, etc.) : [LIEN](#)

Des projets gagnants pour tous

a) **Pour les établissements d'enseignement supérieur**, cette action s'inscrit dans un processus pédagogique visant à confronter les étudiants à la complexité d'un territoire. C'est une occasion donnée aux étudiants d'expérimenter le lien entre enseignement théorique, recherche scientifique et application sur le terrain. C'est une possibilité pour eux de découvrir la ruralité et les perspectives professionnelles qui s'y trouvent. C'est également un moyen de valoriser l'expertise universitaire en appui aux politiques publiques et de développer des projets de recherche sur le thème du projet local.

Les équipes retenues bénéficieront d'un cadre pédagogique exemplaire, proposant :

- Un **site témoin** des problématiques actuelles, et des **acteurs de terrain** en attente de réponses concrètes pour leur territoire ;
- Une **réflexion académique plus globale** sur les enjeux d'un territoire, par le croisement des regards avec d'autres disciplines et d'autres établissements ;
- Un **accueil chaleureux** et la découverte des spécificités d'un territoire, organisés par la commune hôtesse ;
- Un **accompagnement** par le Parc naturel régional, la Petite ville de demain et/ou le Village d'avenir pendant l'atelier ;
- Une **bourse** pour subvenir aux dépenses logistiques (déplacements, hébergements, restauration) assurée par les acteurs locaux et la Fédération ;
- Une **valorisation des travaux et livrables** réalisés tant à l'échelle du territoire par les élus locaux qu'à l'échelle nationale par la Fédération et ses partenaires.

b) **Pour les collectivités**, c'est une opportunité de bénéficier d'un accompagnement en ingénierie, d'une analyse approfondie des spécificités et atouts inhérents à leur territoire, d'un regard nouveau à travers un projet étudiant, et de mobiliser l'ensemble des acteurs locaux (élus, habitants, socioprofessionnels...) pour faire émerger une vision de projet de développement local partagé.

Les élus et les partenaires de l'atelier bénéficient des travaux étudiants sous forme de restitutions et de livrables. La Fédération accompagne les acteurs locaux sous forme d'assistance à maîtrise d'ouvrage : pour identifier une problématique, des écoles volontaires ; accompagner la recherche de financements nationaux et locaux et définir la totalité du budget de l'atelier.

Dans le cas d'une commune de Parc naturel régional, une bourse de 2 500 euros est mise à contribution par le comité de sélection des ateliers. Dans le cas d'une Petite ville de demain hors PNR, un échange doit avoir lieu avec le référent PVD préalablement au dépôt du dossier de candidature, afin de veiller au possible financement du projet.

c) **Pour les Parcs naturels régionaux**, c'est l'occasion de bénéficier d'une approche ethnographique sur une maille de territoire resserrée. C'est aussi l'occasion, à travers un exemple concret, de révéler les potentiels en matière d'atouts culturels, environnementaux et sociaux, de faire connaître le territoire notamment auprès des jeunes, d'expérimenter, de favoriser un travail de manière pluridisciplinaire. Cette coopération est une opportunité de créer des passerelles avec le monde de la recherche. Ces démarches contribuent à la vie du réseau des Parcs et à la valorisation de leurs missions.

Mode d'emploi des Ateliers Hors les Murs

Quels candidats éligibles ?

Les établissements d'enseignement supérieur sont les chefs de filât de l'atelier : le jury instruit la candidature sur la base du contenu du projet proposé par les établissements d'enseignement supérieur (portage budgétaire, pluridisciplinarité...). Cela n'empêche pas le territoire d'accueil, collectivité ou Parc naturel régional, de prendre en charge le portage administratif.

Quels territoires destinataires ?

Le projet peut se dérouler sur le territoire :

- D'une commune ou intercommunalité de Parc naturel régional (PNR)
- D'une Petite ville de demain (PVD)
- D'un Village d'avenir inclus dans un Parc naturel régional

Comment participer ?

Étape 1 : Candidature

Une candidature doit associer *a minima* deux écoles ou établissements de disciplines différentes. Après manifestation d'intérêt d'un établissement, la Fédération accompagne sa mise en relation avec un second établissement et un territoire. La mise en relation se réalise au gré des affinités entre sujets et disciplines. Une attention particulière sera portée aux dossiers présentant une pluridisciplinarité affirmée (architecture & économie / urbanisme & sciences politiques / agronomie & géographie...).

Le binôme d'écoles monte alors un projet commun. La candidature inclut :

- **Une note d'intention** (1 page) précisant l'intérêt pédagogique de s'inscrire dans cette démarche : immersion au cœur d'un territoire, approche transversale en partenariat avec d'autres disciplines, apports pour des étudiants d'investir les enjeux territoriaux.
- **Une note méthodologique** (10-15 pages) précisant *a minima* les éléments suivants :
 - Identification du ou des chefs de projet ;
 - Identification des partenariats engagés et des interlocuteurs identifiés ;
 - Présentation des compétences mobilisées ;
 - Description de l'intervention envisagée ;
 - Un budget prévisionnel incluant les recettes et les dépenses ;
 - Les modalités de restitution de l'atelier.

L'appel à projet prévoit d'immerger un groupe d'environ 15 étudiants. Le nombre d'étudiants est conditionné par les moyens du territoire d'accueil et par les capacités d'encadrement. Les effectifs sont un rapport de 1 encadrant pour une dizaine d'étudiants.

Étape 2 : Sélection

Un comité de sélection instruit à partir du dossier de candidature et du présent règlement la pertinence du projet et émet un avis motivé. Il se réunit 2 fois par an pour les sessions de candidature des mois de janvier et de juin.

Les lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt bénéficient de la reconnaissance « Ateliers Hors les Murs », gage de qualité de la démarche et facilitateur dans l'obtention de financements locaux.

Dans le cas d'une candidature associant un Parc naturel régional, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France accorde une bourse d'un montant de 2 500 euros aux lauréats.

Étape 3 : Convention

Les projets sélectionnés élaborent une convention de partenariat multipartite incluant les établissements d'enseignement supérieur et le territoire d'accueil (communes, PNR, voire partenaires locaux...). Cette convention permet d'énoncer les modalités précises de participation et les engagements de chaque parti à l'atelier. La Fédération des Parcs n'est pas associée à la convention.

Étape 4 : Réalisation de l'atelier et restitution

Le démarrage de l'atelier doit se faire aux dates indiquées dans le dossier de candidature. L'immersion de terrain constitue la première étape de l'atelier. La restitution peut se faire à la fin de l'atelier ou à la suite d'un travail plus approfondi. Des livrables sont remis aux élus et aux partenaires pour leur permettre une appropriation des réflexions et leur valorisation postérieure ; ils adoptent un format libre : publications papiers, supports numériques, maquettes, vidéos, planche A0, expositions...

Le Parc naturel régional ou la Petite ville de demain concerné s'engage à accompagner la démarche et faciliter les échanges avec la collectivité d'accueil. La Collectivité s'engage à accueillir les étudiants, à participer aux réflexions collectives sur la stratégie d'aménagement et à favoriser les échanges avec les acteurs locaux : habitants, commerçants, agriculteurs, associations...

Nous rappelons que les établissements d'enseignement supérieur impliqués doivent conserver leur entière autonomie. Les enseignants restent libres et indépendants auprès des élus et habitants des communes concernées.

Où nous contacter ?

Bastien GALANT : bgalant@parcs-naturels-regionaux.fr / 06 59 61 58 81

Fabien HUGAULT : fhugault@parcs-naturels-regionaux.fr / 06 99 93 82 91

Nicolas SANAA : nsanaa@parcs-naturels-regionaux.fr

Membres du comité de sélection et de suivi :

Fédération des Parcs naturels régionaux de France :

Éric BRUA, Nicolas SANAA, Philippe MOUTET, Thierry MOUGEY, Fabien HUGAULT et Bastien GALANT

Directrice du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes : Séverine CASASAYAS

Ministère de la Culture :

Bureau de l'architecture : Julia GARTNER-NEGRIN et Isabelle BOTTREAU

Bureau des enseignements : Amina SELLALI

Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires :

Guillaume POIRIER et Colin CAUCHOIS

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche :

Yvan LAGADEUC et Anne DEVULDER

Agence Nationale de la Cohésion des Territoires :

Direction de programme Petites villes de demain : Emmanuelle LE BRIS

GIP EPAU / Plateforme d'Observation des Projets et des Stratégies Urbaines :

Hélène MILET et Pacôme BERTRAND